COURDIMANCHE
www.ville-courdimanche.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°12 du 24 mars 2022

COMPTE RENDU

Date de convocation : 18 mars 2022
Date d'affichage : 18 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, dans la salle Raymond Berrivin de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Elvira JAOUËN, Maire.

La séance était retransmise en direct sur le site internet de la commune et sur la page facebook de la ville.

Étaient présents :

Mme Elvira JAOUËN, M. Pascal CRAFFK, M. Hussen KEBE, Mme Véronique GARDES, M. Olivier FOLLMER, Mme Marie LOPES-PASSI, M. Pascal HOUEIX, Mme Emilie EVRARD, M. Jean-Paul MARTIN, Mme Francisca NONQUE, Mme Natalie CASAUBON, M. Pascal ANDRIOT, M. Xavier COSTIL, Mme Lydia BUMENN, M. Christophe LHARDY, M. Nicolas GIRARD, M. Nicolas BABUT, M. Benoit CHAVERON, Mme Severine LIBER, Mme Marianne GARRAUD.

Étaient absents excusés et avait donné pouvoir :

Mme Sophie MATHARAN	avait donné pouvoir à Mme Véronique GARDES
Mme Chantal de SARAN	avait donné pouvoir à M. Pascal ANDRIOT
M. Alain WURTZ	avait donné pouvoir à M. Nicolas GIRARD
M. Didier DAGUE	avait donné pouvoir à M. Benoit CHAVERON
Mme Maud EONO	avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE
Mme Laure CLEMENT	avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE
M. Olivier DE LOS BUEIS	avait donné pouvoir à M. Pascal CRAFFK
Mme Sophie FAMECHON	avait donné pouvoir à M. Nicolas BABUT
Mme Caroline LUX	avait donné pouvoir à Mme Emilie EVRARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Natalie CASAUBON, a été désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour adopte le procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2021.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 janvier 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour adopte le procès-verbal du Conseil municipal du 13 janvier 2022.

INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Marianne Garraud et du nouveau tableau du Conseil municipal.

ADMINISTRATION GENERALE

00 – DONNER ACTE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal, prend acte des décisions du Maire n° 2021-082 à 2021-095 et n°2022-001 à 2022-013.

01 – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS : ELECTION DES MEMBRES ELUS SUITE A UNE DEMISSION

Le Conseil Municipal, par 29 voix pour, s'est prononcé pour la liste suivante : Pascal Andriot, Olivier De Los Bueis, Marianne Garraud, Véronique Gardes, Séverine Liber, Pascal Craffk, Didier Dague.

(Points proposés sans débat)

02 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET ACTUALISATION DES POSTES

Le Conseil Municipal**, à l'unanimité par 29 voix pour,** se prononce favorablement sur la mise à jour du tableau des effectifs et sur l'actualisation des postes présentés.

03 – CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES – CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 29 voix pour,** se prononce favorablement sur la création d'un emploi d'agent polyvalent informatique et technique en CUI-PEC et autorise Madame la Maire à signer la convention avec le prescripteur et le contrat de travail à durée déterminée.

04 – INFORMATION SUR LES GARANTIES ACCORDEES AUX AGENTS EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal prend acte du débat sur les garanties accordées en matière de protection sociale complémentaire.

05 – MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 29 voix pour,** se prononce favorablement sur la mise en application du télétravail à compter du 1er avril 2022.

06 – COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE (CIA) : DESIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 29 voix pour,** se prononce favorablement sur la désignation de Monsieur Pascal CRAFFK en tant que membre titulaire et madame Véronique GARDES, membre suppléante auprès de la CIA.

07 – AVENANT N°2 AU SERVICE COMMUN DES SYSTEMES D'INFORMATION DU TERRITOIRE DE CERGY PONTOISE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 29 voix pour**,

- Prend acte du rapport de la CLECT adopté en sa séance du 17 janvier 2022
- Autorise madame la Maire à signer l'avenant n°2 à la convention relative à la création du Service Commun des Systèmes d'Information du territoire de Cergy-Pontoise et tous documents afférents,
- Approuve le principe de l'imputation des remboursements des charges du SCSI sur les Attributions de Compensation de chacun des membres du Service Commun.

FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

08 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 29 voix pour**, adopte le compte de gestion 2021 établi par le comptable public.

09 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 28 voix pour** (Madame la Maire n'ayant pas pris part au vote), adopte le compte administratif 2021.

10 – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2022

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 29 voix pour**, décide de reconduire les taux de la fiscalité directe locale appliqués pour l'année 2022 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,23 %
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 50,00 %

11 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 29 voix pour**,

- Valide le montant proposé ci-dessous à chaque association dans le cadre de leur demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2022,

- Autorise madame la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le Conservatoire de musique et de danse de Courdimanche.

Associations	Montant proposé pour l'année 2022
Amicale Bouliste de Courdimanche	240
Arts Martiaux de Courdimanche	5800
AS Collège	880
Association du Foyer Rural	6000

Association équestre de Courdimanche	2400
Association féline de Cergy-Pontoise	1000
Association Généalogique et Historique de Menucourt et Courdimanche	120
Association Sportive de Courdimanche (ASC)	14500
Buzybul	100
Centre d'Etudes René Nodot (CERN)	120
Club Omnisports de Courdimanche	5900
Club Photographique de Courdimanche	100
Club Sport Senior Santé	1500
Compagnie du petit Tulle	1000
Conservatoire de musique et de danse de Courdimanche	38000 (avance de 15 000 € déjà versée)
Entente des associations de résistants, internés, déportés, amis et d'enseignants du Val d'Oise (EDARIDAE)	120
Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA)	80
Menucourt Basket Club	560
Tennis Club de Courdimanche	8500
Zone 4 Roller	240

12 – TARIFICATION DU CENTRE SOCIAL

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 29 voix pour**, se prononce favorablement sur la nouvelle grille tarifaire du Centre social.

Pour les seniors et familles

Dénominations	Nouveaux tarifs
Sortie adulte	3,30 €
Sortie enfant	1,65 €
Séjour Week-end adulte	33,00€
Séjour Week-end enfant	16,50€
Après-midi ou soirée festive courdimanchois	5,50 €
Chorale courdimanchois par trimestre	27,50 €
Chorale hors commune par trimestre	38,50€
Repas à la Miellerie	4,18 €
Boisson	1,10€
Café, thé, bouteille d'eau (50 cl)	0,55€
Pâtisserie	1,10€
Confiserie	0,55€
Menu	5,50€

Pour l'antenne jeunes

Coût adhésion : 9,46 €.

Sorties payantes en fonction du quotient familial et du coût de celle-ci, à chaque tranche de quotient familial est appliquée un pourcentage de la billeterie. *(La règle de l'arrondi sera appliqué)*

Quotients et taux appliqués	Quotient A à B 20%	Quotient C à D 30%	Quotient E à G 40%	Quotient H à J 50%	Quotient K à M 60%

(Points proposés sans débat)

13 – VERSEMENT DE LA SUBVENTION A LA MISSION LOCALE A.V.E.C. année 2022

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 29 voix pour**, se prononce favorablement sur le versement d'une subvention à la Mission locale AVEC d'un montant de 6 605 € pour l'année 2022.

14 – FONDS DE CONCOURS CACP : REHABILITATION DE LA FERME CAVAN

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 29 voix pour,**

- Approuve le programme définitif et l'estimation de l'opération,
- Approuve le plan de financement annexé,
- Approuve l'engagement de la commune pour l'inscription budgétaire de l'opération sur les budgets 2022 et 2023,
- Approuve l'attestation de non-commencement des travaux au moment de la demande de fond de concours,
- Autorise Madame la Maire à signer la convention d'attribution de fonds de concours qui sera présentée par la CACP, ainsi que tous documents afférents.

15 – OBSERVATOIRE FISCAL : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICE ENTRE LA CACP ET LES COMMUNES MEMBRES

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 29 voix pour,**

- Approuve les modalités de la convention de mise de partenariat relative à la mise à disposition partielle du service observatoire fiscal,
- Autorise Madame la Maire à signer la convention, ainsi que les documents afférents.

16 – AJUSTEMENT DE LA TARIFICATION COMMUNALE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 29 voix pour,** se prononce favorablement sur la grille tarifaire annexée, à compter du 1er avril 2022.

17 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 29 voix pour,**

- Approuve la convention constitutive de groupement de commande entre les communes de Courdimanche, Jouy-le Moutier, Maurecourt, Puiseux-Pontoise et Vauréal
- Accepte que la ville de Jouy-le-Moutier soit le coordonnateur du groupement
- Accepte que la ville de Courdimanche adhère à ce groupement de commande
- Autorise Madame la Maire à signer la convention de groupement
- Désigne M. Nicolas GIRARD et Mme Sophie MATHARAN comme représentants de la commune à siéger à la commission ad hoc du groupement
- Autorise le lancement de la procédure de marché public par le coordonnateur
- Accepte que le coût d'intervention d'un prestataire extérieur pour définir le besoin, analyser les candidatures et les offres soit réparti au prorata du montant estimatif du marché pour chaque membre du groupement.

EDUCATION, JEUNESSE, PETITE ENFANCE

(Points proposés sans débat)

18 – ACTUALISATION DE LA CHARTE DE LA VEILLE EDUCATIVE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 29 voix pour,** se prononce favorablement sur l'actualisation de la charte de la veille éducative.

19 – DISPOSITIF « TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS » : REGULARISATION CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE MATERIELS NUMERIQUES DANS LES ECOLES

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 29 voix pour,**

- Approuve les modalités de mise à disposition des matériels numériques par l'Académie de Versailles, dans le cadre du dispositif « Territoires numériques éducatifs »,
- Autorise Madame la Maire à signer la convention annexée, ainsi les documents afférents.

CADRE DE VIE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

(Points proposés sans débat)

20 – ADOPTION DU PROGRAMME DE CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 29 voix pour,** se prononce favorablement sur :

- Le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- Le plan de financement
- Une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.
- La maîtrise foncière et immobilière de l'assiette des opérations du contrat.
- La fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional et la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional et la Commission Permanente du Conseil Départemental.
- L'engagement de la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.
- L'engagement de ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et la Commission Permanente du Conseil Départemental et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération.
- Le maintien de la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.
- L'engagement de mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.
- Sollicite :
    - de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1 000 000 €,
    - de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise, l'attribution d'une subvention de 400 000 €,

21 – OPERATION SCCV LES IRIS – RUE DU TROU TONNERRE : RETROCESSION A LA COMMUNE DES VOIRIES ET ESPACES VERTS

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 29 voix pour,**

- Abroge la délibération n°20-02-07 du Conseil Municipal en date du 18 juin 2020;
- Approuve la cession, à l'euro symbolique, au profit de la commune de la parcelle cadastrée HM n°56, située rue du Trou Tonnerre, constituée de voirie, d'espaces verts et de places de stationnement créées dans le cadre du projet de la SCCV LES IRIS, d'une superficie de 560 m², représentant 28,65 mètres linéaires de voirie, en vue de son intégration dans le domaine public communal.
- Prend acte que les frais notariés liés à la cession seront supportés par la SCCV LES IRIS.
- Autorise Madame La Maire ou son adjoint délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, tous les actes afférents à ce dossier.

RAPPORT DU DELEGATAIRE

22 – ECLAIRAGE PUBLIC – RAPPORT ANNUEL 2020

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de l'année 2020 produit par la Communauté d'Agglomération, et de son prestataire Cylumine, titulaire du contrat de partenariat.

AUTRES POINTS

23 – MOTION RER A

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 29 voix pour**,

- Demande à l'autorité organisatrice (IDFM) et aux opérateurs de la ligne A (SNCF et RATP) de lancer un rééquilibrage immédiat de l'offre en heure de pointe,
- Sollicite l'appui de l'Etat à cette demande,
- Mandate son président ou son représentant pour s'engager dans toute démarche appuyant cette demande,
- S'inscrit dans une coordination avec les collectivités qui auront adopté la présente demande,
- Se réserve la possibilité d'appeler la population à soutenir par voie de pétition la présente demande.

24 – SOUTIEN A L'UKRAINE : FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (Faceco)

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 29 voix pour**, se prononce favorablement sur le versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 6 800 € versée sur le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22H00.

Elvira JAOUEN

Maire de Courdimanche

COURDIMANCHE
www.ville-courdimanche.fr

Tarifs applicables à compter du 1er avril 2022

TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL				Restauration scolaire	Restauration scolaire Tarif PAI	Accueil du soir	Accueil du soir Tarif PAI	Accueil du matin	Demi-journée de centre de loisirs	Demi-journée centre de loisirs avec PAI	Journée de centre de loisirs (hors	Journée centre de loisirs
A	0	à	200	0,74 €	0,43 €	0,73 €	0,67 €	0,56 €	0,88 €	0,83 €	1,75 €	1,69 €
B	201	à	400	1,56 €	0,90 €	1,41 €	1,29 €	1,05 €	1,38 €	1,25 €	2,74 €	2,62 €
C	401	à	500	3,09 €	1,79 €	1,88 €	1,64 €	1,41 €	2,35 €	2,11 €	4,71 €	4,47 €
D	501	à	600	3,48 €	2,02 €	2,12 €	1,85 €	1,61 €	3,36 €	3,08 €	6,69 €	6,41 €
E	601	à	700	4,09 €	2,38 €	2,23 €	1,90 €	1,68 €	3,73 €	3,40 €	7,43 €	7,10 €
F	701	à	800	4,60 €	2,66 €	2,34 €	1,98 €	1,76 €	4,10 €	3,74 €	8,17 €	7,81 €
G	801	à	900	4,70 €	2,72 €	2,60 €	2,22 €	1,95 €	4,47 €	4,09 €	8,91 €	8,54 €
H	901	à	1000	4,82 €	2,78 €	2,81 €	2,42 €	2,12 €	4,84 €	4,46 €	9,66 €	9,27 €
I	1001	à	1100	4,92 €	2,84 €	3,07 €	2,67 €	2,29 €	4,96 €	4,57 €	9,90 €	9,50 €
J	1101	à	1200	5,02 €	2,89 €	3,28 €	2,87 €	2,48 €	5,09 €	4,69 €	10,14 €	9,74 €
K	1201	à	1300	5,12 €	2,95 €	3,52 €	3,11 €	2,65 €	5,19 €	4,79 €	10,24 €	9,83 €
L	1301	à	1400	5,21 €	3,05 €	3,62 €	3,21 €	2,75 €	5,29 €	4,88 €	10,34 €	9,93 €
M	1401	à	1500	5,31 €	3,15 €	3,72 €	3,31 €	2,85 €	5,39 €	4,98 €	10,44 €	10,03 €
N	1501	à	1600	5,41 €	3,25 €	3,82 €	3,41 €	2,95 €	5,49 €	5,08 €	10,54 €	10,13 €
O	1601	à	1700	5,51 €	3,34 €	3,92 €	3,51 €	3,05 €	5,59 €	5,18 €	10,64 €	10,23 €
P	1701	à	1800	5,61 €	3,44 €	4,02 €	3,61 €	3,15 €	5,69 €	5,28 €	10,74 €	10,33 €
Q	1801	à	3000	5,71 €	3,54 €	4,11 €	3,71 €	3,25 €	5,79 €	5,38 €	10,84 €	10,43 €
R	3001	et	Plus	6,60 €	4,09 €	4,75 €	4,29 €	3,75 €	6,69 €	6,28 €	12,53 €	12,12 €

TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL COMMUNE			HORS	Restauration scolaire	Restauration scolaire Tarif PAI	Accueil du soir	Accueil du soir Tarif PAI	Accueil du matin	Demi-journée de centre de loisirs	Demi-journée centre de loisirs avec PAI	Journée de centre de loisirs (hors	Journée centre de loisirs
TRANCHE A	0	à	2000	8,80 €	4,40 €	7,70 €	7,29 €	5,50 €	13,20 €	12,79 €	24,20 €	23,79 €
TRANCHE B	2001	et	plus	8,90 €	4,50 €	7,80 €	7,39 €	5,60 €	13,30 €	12,89 €	24,30 €	23,89 €